**ASSEMBLÉE DU 8 février 2018**

Procès-verbal de l’assemblée **extraordinaire** de la Société de transport de l’Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi,   
8 février 2018 à 9 h 30, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau

Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau

Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau

Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau

Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale

Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Sont absents :

Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés

Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau

**Ouverture de l’assemblée**

**Période de questions :**

Aucune question n’a été soulevée.

**CA-2018-016 Adoption de l’ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier

APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau

ET RÉSOLU :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l’assemblée**
   1. Période de questions
2. **Secrétariat** 
   1. Adoption de l’ordre du jour
3. **Direction générale** 
   1. Mandat à la Société de transport de Montréal pour l’acquisition d’autobus additionnels de 40 pieds pour la période 2018
4. **Levée de l’assemblée**

**CA-2018-017 Mandat à la Société de transport de Montréal pour l’acquisition d’autobus additionnels de 40 pieds pour la période 2018**

ATTENDU QUE, dans le cadre d’un achat regroupé, la Société de transport de Montréal, autant personnellement qu’à titre de mandataire des sociétés de transport participantes, lançait un appel d’offres sur invitation pour l’acquisition d’autobus 40’ hybrides diesel-électrique à plancher surbaissé pour la période 2013 à 2016 avec la possibilité de prolonger le contrat pour deux (2) années, soit pour les années 2017 et 2018;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2012, la Société de transport de Montréal («STM »), autant personnellement qu’à titre de mandataire de la Société de transport de l’Outaouais (« STO »), le Réseau de transport de la Capitale, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Trois-Rivières (ces neuf (9) sociétés de transport étant ci-après référées comme étant les « STC »), a adjugé à *Nova Bus*, une division du *Groupe Volvo Canada inc*. (« Nova Bus »), le contrat pour l’acquisition d’autobus 40 pieds hybrides diesel-électrique à plancher surbaissé (ci-après les « autobus ») pour la période 2013 à 2016, avec deux (2) années d’option, suite à un appel d’offres sur invitation, le tout tel que prévu à l’article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) et aux autorisations du ministre des Transports du Québec des 15 août 2011 et   
8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le 2 décembre 2015, la Société de transport de Montréal («STM »), autant personnellement qu’à titre de mandataire de la Société de transport de l’Outaouais (« STO »), le Réseau de transport de la Capitale, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Trois-Rivières (ces neuf (9) sociétés de transport étant ci-après référées comme étant les « STC »), a exercé la levée des deux (2) années d’options pour la période 2017-2018 tel que prévu au contrat;

ATTENDU QUE le 7 décembre 2016, la Société de transport de Montréal («STM »), autant personnellement qu’à titre de mandataire de la Société de transport de l’Outaouais (« STO »), le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Trois-Rivières, a acquis une quantité supplémentaire pour la période 2017-2018 tel que prévu au contrat;

ATTENDU QUE les « STC » désirent acquérir des autobus additionnels pour la période 2018;

ATTENDU QUE la « STO » désire acquérir neuf (9) autobus additionnels de 40 pieds pour 2018 en devançant les neuf (9) autobus prévus pour l’année 2019;

ATTENDU QUE l’acquisition de ces autobus hybrides de 40 pieds est prévue au programme triennal d’immobilisation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier

APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE mandater la « STM » pour :

1. acquérir pour et au nom de la Société de transport de l’Outaouais (« STO »), sous réserve de la confirmation de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports d’une subvention à verser en vertu du Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun ou de tout autre programme d’aide en vigueur, une quantité additionnelle maximale pour la « STO » de 9 autobus urbains de 40 pieds hybrides diesel-électrique à plancher surbaissé tel que prévu au contrat STM-3722-10-09-39 pour la période 2018, et ce, en autant que le montant total pour la « STO » ne dépasse pas 9,6 M$ incluant les taxes et contingences;

1. signer, par l’entremise des représentants dûment autorisés de la « STM », tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l’unanimité

**CA-2018-018 Levée de l’assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse

APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette

ET RÉSOLU :

QUE l’assemblée soit levée à 9 h 35.

Adoptée à l’unanimité

Myriam Nadeau,

Présidente

Richard Vézina,

Secrétaire d’assemblée

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Extrait du procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du Conseil d’administration de la Société de transport de l’Outaouais tenue le 8 février 2018** |